

Programme Officiel de Français – Seconde

Objectifs généraux

Le programme de français en classe de seconde vise à renforcer les compétences des élèves dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de l'oral. Il s'agit également de leur faire acquérir une culture littéraire solide, en lien avec les grandes périodes et formes de la littérature française.

Objets d'étude

Le programme est structuré autour de 4 objets d'étude majeurs :

1. La poésie du Moyen Âge au XVIII^e siècle :

- Images, rythmes, tonalités, engagement.
- Lire un poème en justifiant par des procédés.
- Écrire : imitation, poésie engagée, paragraphe littéraire.

2. Le roman et le récit du XVIII^e au XXI^e siècle

- Narrateur, focalisation, rythme narratif, personnages.
- Interpréter un portrait, un incipit, une scène-clé.
- Écrire : récit, portrait, transformations.

3. La tragédie et la comédie du XVII^e au XXI^e siècle

- Scène, didascalies, conflit, comique.
- Comprendre la double énonciation et les effets de mise en scène.
- Écrire : scène, tirade, réécriture.

4. Littérature d'idées et la presse (XIX^e-XXI^e)

- Thèse, arguments, exemples, ironie, satire.
- Comprendre l'implicite et la modalisation.
- Les genres littéraires
- Écrire : paragraphe argumenté, lettre ouverte, apologue.

Compétences attendues

- Lecture analytique et expressive des textes
- Compréhension des enjeux littéraires
- Rédaction d'écrits argumentés (commentaire, dissertation, écriture d'invention)
- Prise de parole structurée à l'oral

Modalités d'évaluation

Les élèves sont évalués à l'écrit comme à l'oral. Les principales formes d'évaluation sont : Le commentaire littéraire, le paragraphe argumenté, la dissertation, l'écriture d'invention et d'appropriation, la maîtrise fondamentale de la langue écrite et orale.